



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 11 2025

DATE DE CONVOCATION	jeudi 13 novembre 2025	COMMUNE DE GLOS
NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	<b>15</b>	
PRESENTS :	<b>11</b>	M. BOUILLOU , M. BOVE, M. BROISIN-DOUTAZ, Mme GATINET, Mme HOUSSAYE, Mme HURE, Mme LE GRELL, M. LEGRAND, M. LELANDAIS, M. LEMAIRE ,Mme ROUVIERE,
ABSENCES AVEC POUVOIRS :	<b>2</b>	Mme CHEVAL absente, a donné pouvoir à M. BROISIN-DOUTAZ, Mme TOSSER absente, a donné pouvoir à Mme HOUSSAYE

ABSENCES SANS POUVOIRS : **2** M. DRILLET (Absence non excusée) ;M. KEHIL (Absence non excusée) ;

VOTANTS : **13**

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie,

Monsieur le Maire ouvre la séance à : **20h00**

Est désignée secrétaire de séance : **Mme HOUSSAYE**

### 1 . Informations communales et intercommunales

#### Informations communales :

TRAVAUX RÉALISÉS :

TRAVAUX EN COURS :

Régénération de la Courtonne les travaux se sont bien déroulés des photos et un article seront insérés dans la gazette

Un devis a été demandé à l'entreprise PIRATT pour la construction et la pose d'un meuble de rangement dans l'ancien logement communal de l'école . Le montant proposé est de 10 038,00 €. Le conseil municipal estime que l'investissement est trop élevé au regard de son utilisation future à savoir stockage des produits d'entretiens .

M. BOUILLOU, M. LEGRAND suivis par d'autres membres demandent si un 2ème voir un 3ème devis ont été demandé.

Mme HOUSSAYE , en charge de ce dossier, répond que non. Il est nécessaire de réaliser une prise de côtes afin de demander des chiffrage par ailleurs. Elle n'en a pas pas le temps et demande si quelqu'un veut assurer cette tâche. Personne ne propose.

Le conseil statut demandant que la SCAM soit interrogée pour un devis.

## TRAVAUX A REALISER /PREVOIR:

### => Projet PRÉAU DE L'ÉCOLE :

Pour rappel Monsieur le Maire a signé un contrat de mission partielle avec le cabinet NUANCE ARCHITECTURE pour la une prestation allant de l'étude à la réalisation du document d'urbanisme pour la construction d'un nouveau préau à l'école. Ce contrat a été engagé le 01/08/2025, pour un montant de 5 592,00 € TTC

Une projection des propositions architecturales est projetée à l'ensemble des conseillers pour choix .

#### **Version 1 :**

Dans cette version le préau d'école est composé d'une structure métallique bordeaux.

De la même teinte nous trouverons les claustras métalliques horizontaux et verticaux.

Le bâtiment sera habillé d'un bardage en fibre-ciment teinte bordeaux également et sera couvert par une toiture en bac acier gris anthracite.

#### **Version 2 :**

Dans cette deuxième version, une cohérence architecturale est proposée entre l'utilisation de la brique sur le pignon du préau et les autres matériaux.

La structure en maçonnerie se prolonge pour créer des assises qui seront également recouvertes d'un parement en brique posées horizontalement.

Cela délimite un espace chaleureux au sein du bâtiment.

Dans cette version nous vous proposons une structure et des claustras en bois naturel afin d'apporter une note chaleureuse au préau.

Une toiture en bac acier gris anthracite viendra couvrir le bâtiment.

#### **Version 3 :**

Dans cette troisième version, nous gardons la toiture en bac acier gris anthracite avec des claustras métallique de la même teinte.

La structure en bois naturel est conservée mais nous apportons des notes contemporaines, avec un bardage en fibre-ciment vert sur les pignons et en assise.

L'utilisation d'une structure bois est proposée dans un but également financier, par sa simplicité de mise en œuvre et son coût de fourniture.

#### **Version 4 :**

Cette quatrième version reprend l'idée du mur Nord, des pignons et assises habillés d'un parement brique, posées horizontalement.

Nous apportons du contemporain en utilisant la teinte gris anthracite pour la structure du bâtiment, ainsi que pour les claustras métalliques et la toiture en bac acier.

#### **Version 5 :**

Pour cette dernière version, nous vous proposons un bâtiment plus contemporain mais tout aussi chaleureux.

La structure, les claustras, et la toiture sont en teinte bordeaux rappelant les nuances des briques des bâtiments environnants.

Les assises sont en brique mais posées verticalement, comme une faïence, afin d'insérer le préau aux côtés de l'école, tout en appuyant la note contemporaine grâce à cette technique de pose.

Dans les versions présentées, les briques et la teinte bordeaux apportent une cohérence architecturale entre les matériaux de l'école et les nuances des briques, elles permettent d'intégrer le préau d'école dans l'environnement.

La teinte gris anthracite apporte quant à elle une note contemporaine à la composition des bâtiments environnants.

Le bois, lui, apporte au préau une touche chaleureuse et naturelle avec une simplicité de mise en œuvre et de coût.

Concernant les assises, une option est d'utiliser le bardage fibre ciment de manière horizontal pour proposer un prolongement.

Des cornières seront installées afin d'assurer une continuité entre les deux plans.

L'autre option est de partir sur un matériau durable tel que la brique pour dessiner un couronnement en haut de l'assise.

**Les choix retenus sont proposition 2 et proposition 5 ( voir annexes au présent compte rendu ),**

Concernant la toiture, la couleur **gris anthracite** a été retenue pour les 2 projets

Une imitation « joint debout » est demandée pour la couverture en « bacs acier ».

La **version 2** utilisera le bois pour les matériaux de construction avec des murets en briques horizontales.

La **version 5** utilisera le métal pour les matériaux de construction avec des murets en briques horizontales.

Le Conseil municipal a demandé de prévoir de l'éclairage.

Le sol pourra être en « dalles » comme évoquées avec Monsieur LETALLEUR ou en « béton désactivé ». En tout état de cause une surface non glissante pour la sécurité des enfants.

Mme HOUSSAYE demande si nous sommes éligibles à une subvention sur ce type de projet  
Monsieur le Maire assure que le dossier sera éligible au Fonds de la CALN ou la DETR,

Mme GATINET s'interroge sur la pertinence de poser des claustras sur le décroché

M. BOVE dit qu'il faudra revoir la clôture du voisin.

**=> Affaire « MILLOT »**

Monsieur le Maire retrace l'historique de la Maison de Monsieur MILLOT décédé. La parcelle se dégrade et les riverains se plaignent de la prolifération de la végétation et de nuisibles.

Monsieur le Maire fait état des courriers recommandés adressés au notaire en charge de la succession afin de demander que l'entretien extérieur de la parcelle soit réalisé.

Il semblerait pourtant que des acquéreurs se soient manifestés sans succès ( Monsieur DUMAINE),

M. Hugues LE MAIRE explique que la commune peut engager une procédure avec le service des domaines. La commune peut également préempter pour l'achat de la propriété et du terrain.

Monsieur le Maire dit que nous allons demander au notaire de la commune (Me VARIN ) de se

rapprocher du notaire de la succession MILLOT, Maître SANQUER, Notaire à la Roche Bernard (56)

### => Projet PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE

Monsieur le Maire explique le projet d'installation de 90 panneaux Photovoltaïques sur le toit de l'école. Un devis a été présenté par la Société CONFORTHERMIC dont le montant est de 51 659,22 € TTC . La finalité réside dans l'autoconsommation et la revente du surplus auprès de ENEDIS.

M. BOUILLON demande si nous connaissons le revenu éventuel de ce projet ?

Monsieur le Maire donne une estimation entre 8 000,00 € et 10 000,00 € pour la revente

M. BOUILLON demande si nous avons envisager de recourir à l'emprunt pour financer ce projet, au regard de l'investissement au long terme. ( environ 15 à 20 ans) ; le but étant de préserver la trésorerie.

### => Projet VOIRIE COMMUNALE

- Il reste des travaux de voirie à réaliser notamment le chemin de la Chapelle Ste Barbe pour un montant de 14 016,00 € TTC. Cette opération sera inscrite en reste à réaliser sur l'exercice 2026.

Après un gros effort sur l'exercice 2025, il y aura une proposition de programme de voirie 2026 :

Route de Courtonne ( jusqu'à l'usine ATOS)

Route de Courtonne ( devant l'usine ATOS)

Route d'Orbec ( entrée agglomération côté Lisieux)

Chemin des Perrets

Chemin du Haras de Glos

Chemin de la Maladrerie

Chemin de Blanche Porte

2 entreprises ont répondu à la demande chiffrage.

Le budget est compris entre 159 018,00 € et 126 678,30 €

- Chemin « JP MANOURY »

- Terrassement « Maridor » Chemin de Colandon 2 592,00 TTC

- Chemin des châtaigniers : Chantier à partager avec la commune du Mesnil-Guillaume  
coût : 10 128,00 €TTC

### => Projet PRESBYTERE

- Restauration de la façade

- Parking :réfection complète

- Toiture ( financement par l'assurance sur sinistre TERREAL ; l'entreprise GUYOT a été retenue par le GROUPE TERREAL)

### => Projet STADE et AGRES

- Clôture environ 7 700,00 €

- Agrès de sport

## => Projet CIMETIÈRE

- Création d'un nouveau Cimetière environ 30 places dans le square JC Contel, qui jouxte l'église

## => Projet DIVERS

Vidéosurveillance : Ancien lavoir

### Informations diverses :

Monsieur le Maire relate le dossier dit « CoCo » concernant l'application d'un coefficient correcteur qui n'a pas été appliqué par la CALN sur les sommes dues par Glos dans le cadre de la convention de 2018. Nous devrions percevoir une somme de 220 893,00 € sur cet exercice 2025. La somme initiale ré-ajustée était au mois d'avril de 330 064,00 €

Monsieur le Maire lit un courrier de demande du **Refuge Animal Augeron**, qui au regard des ses difficultés pour équilibrer son budget demande une augmentation de la part habitant concernant les cotisations communales.

L'augmentation passera de 1,10 € à 2,00 € par Habitant.

Un débat s'engage quant au bien fondé de cette augmentation. Le conseil municipal aurait souhaité avoir des chiffres concernant la demande du RAA pour prendre une décision éclairée. Au regard de l'impossibilité actuelle d'assurer la prise en charge des chiens et chats errants par les services techniques, il est décidé d'accepter cette augmentation.

Mme HOUSSAYE demande au conseil municipal son avis afin de distribuer la gazette du mois de décembre en utilisant les services LA POSTE SOLUTIONSBUSINESS . Le coût serait d'environ 199 ,00 € TTC pour 441 gazettes auprès des habitations principales de la commune de Glos.

Monsieur le Maire estime qu'il est préférable que les conseillers distribuent eux-même les gazettes. Un débat s'engage. Le conseil municipal donne son aval à Mme HOUSSAYE pour utiliser les services de LA POSTE.

### Informations intercommunales :

Conseil communautaire de l'Agglomération Lisieux Normandie, Thèmes abordés :

#### => Gestion de l'eau

Un audit général a été mené afin d'évaluer le coût de réfection des réseaux d'eau potable. Le chiffre dépassera plusieurs millions d'euros.

#### => La CALN préempte pour le rachat des locaux PLYSOROL

=> Il reste entre 3 et 6 ha de terrain à vendre sur la ZAC des Hauts de Glos.

=> Olivier PICASSO qui loue déjà un local de 400 m<sup>2</sup> dans la pépinière d'entreprise souhaite disposer de plus de surface et cherche soit un local soit un terrain d'environ 2500 m<sup>2</sup> pour y construire un nouveau bâtiment.

M. BOVE propose que nous l'orientons vers les bâtiments GOUGEON. (environ 5000 m<sup>2</sup>)

Gestion des déchets : Possible abandon du système de l'apport volontaire. (Coût estimé à 11 millions

d'euros qui pourraient être orientés vers la construction de nouvelles déchetteries .PLUi  
Déclassement de la zone 1AU route de Courtonne au profit de la zone 1 AU chemin des moulins dans  
le cadre du potentiel lotissement.



Pour extrait certifié conforme, La secrétaire  
Madame Huguette HOUSSAYE  
Glos le 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme, Le Maire  
Monsieur Bernard BROISIN-DOUTAZ  
Glos le 28/11/2025